

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 25 JANVIER 2018 A 18H30

PRESENTS :

LARGUIER / ROUGET / BOSONE / WATRIN / MEFFRE / LAMBERT / BOULETIN
CHAMFORT / RAYNAUD / BOULETIN / BONFILS / LORCET

ABSENT EXCUSES : / LAFFONT / VIALANT BERDUGO /
ISNARD

I/ PRESENTATION DU PROJET DE REGROUPEMENT DE CASERNE PAR LE SDIS

Le Contrôleur Général du SDIS 84 Mr NOISETTE accompagné du Lieutenant-Colonel LORENZO et de MR DEWOLF Chef de division infrastructure et travaux présentent au conseil municipal l'historique et les résultats des études sur le secteur pour le regroupement des casernes.

Il est rappelé, la loi de 1996 qui instaure une organisation départementale avec un financement à 62% du Département et 38% des communes avec un transfert au SDIS du matériel, des sapeurs-pompiers et des bâtiments tel que celui de SABLET.

L'étude faite par le SDIS fait remonter plusieurs éléments :

Pour des activités opérationnelles il faudrait en moyenne 1 caserne pour un périmètre d'intervention de 66KM et pour une moyenne de 3 communes, il faut en moyenne 450 interventions par an pour avoir un VSA Ambulance et 6 pompiers toujours présents pour sortir un camion en cas d'incendie.

En termes de distance et de lieu géographique Gigondas et Sablet sont équivalents, toutefois lorsque le SDIS a interrogé les sapeurs-pompiers de chaque commune, il y a 15 pompiers sur 20 à Sablet qui souhaitent rejoindre le projet de GIGONDAS, 3 seulement de GIGONDAS qui souhaitent rejoindre SABLET et L'ensemble des sapeurs de VACQUEYRAS qui rejoindraient GIGONDAS et 0 pour SABLET.

Le coût de ce nouveau Centre de Sapeurs-Pompiers correspond à un investissement de 1.330 000€ financé à 75% par le SDIS et 25 % par les trois communes soit environ 90 000€ par commune. Si la commune de SABLET participe, même à un moindre niveau, l'entité des Sapeurs-pompiers de SABLET créée en 1937 perdurera, dans le cas contraire, les sapeurs-pompiers démissionneront de la caserne de SABLET et celle-ci s'éteindra.

Monsieur le Maire remercie Monsieur NOISETTE pour ces explications qui étaient nécessaires pour comprendre l'enjeu d'un meilleur service de secours à la population. Il précise que le choix ne devrait pas revenir aux élus mais bien aux professionnels (les sapeurs), et que la commune a déjà participé à la création de la caserne de VAISON LA ROMAINE à travers l'intercommunalité et que celle-ci ne peut pas financer les deux secteurs, tout en n'ayant perdu la caserne sur son village, elle est doublement pénalisée.

Après le départ des représentants du SDIS, monsieur le MAIRE demande au conseil municipal de se prononcer pour un accord de principe pour l'adhésion de la commune de SABLET au regroupement des 3 casernes sur la commune de GIGONDAS. L'ensemble des élus approuve le principe mais demande à ce que la participation de SABLET soit déduite du montant donné pour la caserne de VAISON LA ROMAINE.

II/ MANIFESTATIONS REUNIONS :

VŒUX DU MAIRE :

Cette réunion s'est très bien passée un seul point noir, Monsieur le Maire regrette fortement qu'il n'y ait eu qu'un seul agent qui ait été présent.

PLU : Lors de la réunion du CDPENAF du 11 janvier l'état recommande de ne pas dépasser l'extension des bâtiments en zone agricole pour un total de 150 M2. Il s'agit de recommandation. Le jugement du tribunal dans l'affaire qui oppose la mairie au Permis de construire DO dans la zone artisanale a donné raison à la Mairie de SABLET pour le seul fait que l'implantation du bâtiment n'avait pas respecté le règlement de la zone. Le journal de SABLET a été distribué par Patrice en 2 jours sur l'ensemble de la commune seuls les maisons secondaires n'ont pas été distribuées (des exemplaires seront mis à disposition à la bibliothèque et à la mairie).

TRAVAUX /

Les architectes MERCIER/BACQUET proposent le coût des deux versions aménagement de la salle périscolaire avec un préau 2 pentes ou un préau 4 pentes. Les élus choisissent la deuxième version avec le préau 4 pentes pour un montant de 130 000€ HT. Il demande à voir des esquisses en 3 dimensions avec vision de chaque côté et la courside.

Sur les 3 entreprises de SABLET consultées pour la réfection de nos vieux bâtiments (toitures et clocher) une seule entreprise a répondu. Monsieur le Maire demande à ce qu'on relance ces entreprises.

Sur les 3 société de service, deux contrats de sauvegarde ont été proposé : REX ROTARY pour 350€ par mois hébergement chez eux, et DEPHYSTECK pour un forfait une fois de 500€ puis 20€ par mois. Le conseil municipal approuve le choix de DEPHYSTECK pour la sauvegarde hébergée en externe.

ECOLE :

Le règlement intérieur du service périscolaire cantine est modifié pour une meilleure compréhension des parents (en cas de maladie, absence non justifiée, retard d'inscription, sorties scolaires non prévues...)Le conseil municipal approuve le nouveau règlement intérieur ainsi modifié.

LE RYTHME SCOLAIRE DE L'ENFANT : pour connaître à la fois le souhait des parents et l'organisation souhaitée pour le mercredi matin, un sondage à l'ensemble des parents d'élèves a été transmis. Les résultats sont sensiblement les mêmes que l'année précédente 68% des parents sont pour revenir à 4 jours et 32 % pour rester à 4J et demi avec les TAP. Dans l'ensemble les parents sont contents des activités proposées aux enfants dans le cadre des TAP. La décision devra être prise lors d'un conseil d'école, la commune ne sera pour le moment aidée de l'état qu'en restant à 4J et demi pour le mercredi matin pas d'aide, encore à l'étude. Mme BOSONE indique qu'elle ira à la réunion organisée sur les rythmes de l'enfant par le DASEN à VISAN vendredi prochain.

Concernant les repas de la Crèche une concertation a eu lieu avec Mme WEBER de l'intercommunalité, Mme MENDY de la Crèche de SABLET Mme BOSONE et Mme HENNY.

Le coût de ces repas supplémentaires incluant le personnel l'amortissement de l'équipement et les denrées reviendrait à 4€ par repas à reverser par l'intercommunalité. Celle-ci s'engage à se faire livrer des repas pour 5 semaines par an par un atelier lors des grandes vacances et Noël.

La classe de CE2 CM1 a prévu de faire une sortie préhistoire et sollicite la mairie pour une aide. Le conseil municipal ému par la lettre des enfants décide de voter une petite aide exceptionnelle Bien que l'enveloppe budgétaire ait déjà été versée. Il sera demandé à la Directrice de faire un prévisionnel sur plus d'une année scolaire. La commission des affaires scolaires étudiera l'ensemble des aides attribuées aux enfants de l'école afin de faire basculer certains montants vers la coopérative scolaire qui finance les sorties.

V /DECISIONS :

DIA/ Approbation de l'entrée de 3 communes au sein de la SEV, Approbation du changement du règlement intérieur du périscolaire, approbation de l'adhésion de sablet au regroupement de caserne, approbation d'une aide exceptionnelle à la sortie CE2 CM1.

La séance est levée à 21 heures 30.